

Bienvenue !



Webinaire

Le montage de dossiers auprès
de la MDPH

25/02/2025

Information et accompagnement

Rappel des 3 temps de la démarche vers la RQTH



Temps 1 : Questionnement

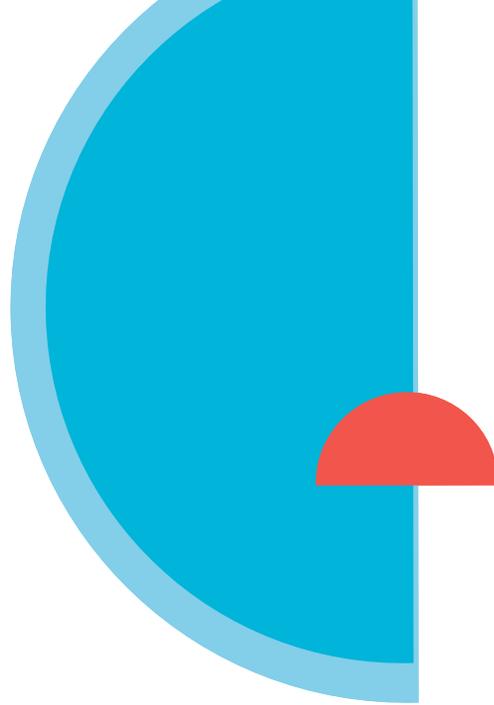
- Prise de conscience d'un besoin et d'une situation qui pourrait être reconnue
- Outil d'autodiagnostic

Temps 2 : Information

- Expliquer l'intérêt de la démarche / rassurer
- Entretien / Fiches pratiques

Temps 3 : Accompagnement

- Faciliter la démarche en aidant au montage du dossier
- Dossier RQTH



SOMMAIRE

- 1 – Organisation et missions des MDPH
- 2 – Instruction des dossiers
- 3 – Droits et prestations : qui est concerné ?
- 4 – Outil d'auto-diagnostic
- 5 – Montage de dossiers : bonnes pratiques

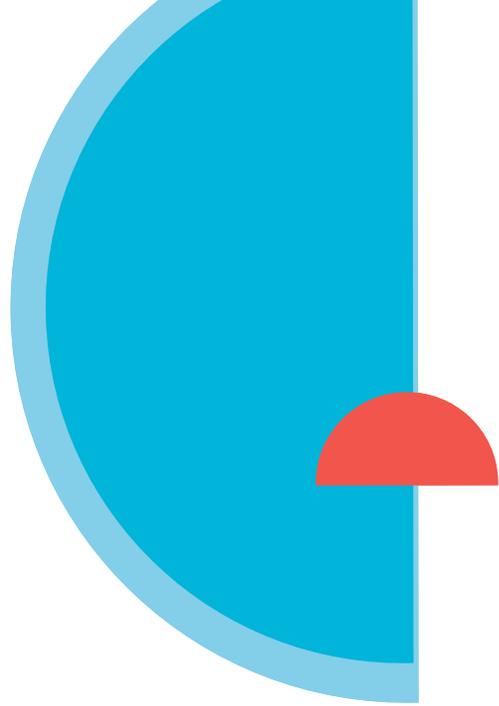
Intervenants



Eric FRÉLON

Consultant diversité et handicap
Ancien membre de l'équipe
technique de la MDPH 75





1 – Organisation et missions des MDPH

Organisation

La MDPH est un GIP, groupement d'intérêt public administré par une COMEX
On compte une MDPH ou MDA (Maison des Droits et de l'Autonomie) par département

La commission exécutive



Administre la MDPH

La commission des droits et de
l'autonomie des personnes handicapées
(CDAPH)

Représentant du département, des services et établissements publics de l'Etat, organisme de protection sociale (CPAM, CAF...), organisations syndicales, associations représentant les personnes handicapées, association de parents d'élèves.



Attribue les droits et
prestations

L'équipe pluridisciplinaire (EP)

Agent administratif, assistance sociale, médecin, ergothérapeute, psychologue, service public de l'emploi, infirmiers, enseignants spécialisés,....



Evalue et préconise

Les missions des MDPH

La MDPH accompagne au quotidien les personnes handicapées dans tous les domaines de leur vie, quels que soient leur âge et leur situation.

Les MDPH remplissent des missions :

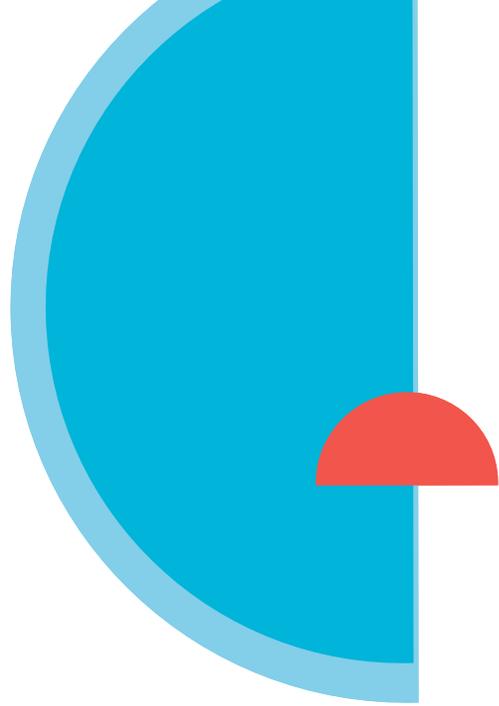
- **Information**
- **Accueil** et d'écoute
- **Evaluation** des besoins de compensation
- Elaboration du plan de compensation
- **Attribution** des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle
- Suivi des décisions
- Médiation et de conciliation.

Chaque MDPH met en place **une équipe pluridisciplinaire** qui évalue les besoins de la personne handicapée et une commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne.

La MDPH intervient lorsqu'elle a reçu une demande de la part d'une personne handicapée ou de son représentant légal.



Diversité d'organisation des pôles d'instruction et d'évaluation entre MDPH
Apport d'expertise avec l'appui de partenaires institutionnels ou associatifs, pour l'évaluation des besoins
Différentes strates d'évaluation selon la complexité des situations



2 – Instruction des dossiers

Chiffres clés nationaux 2022

2,5% de la population française a eu recours à la MDPH en 2022

1,7
million

De **personnes** ont
déposé au moins une
demande à la MDPH

4,3
millions

De **demandes** ont été
déposées (dont 51,3%
de 1ères demandes)

3,6
millions

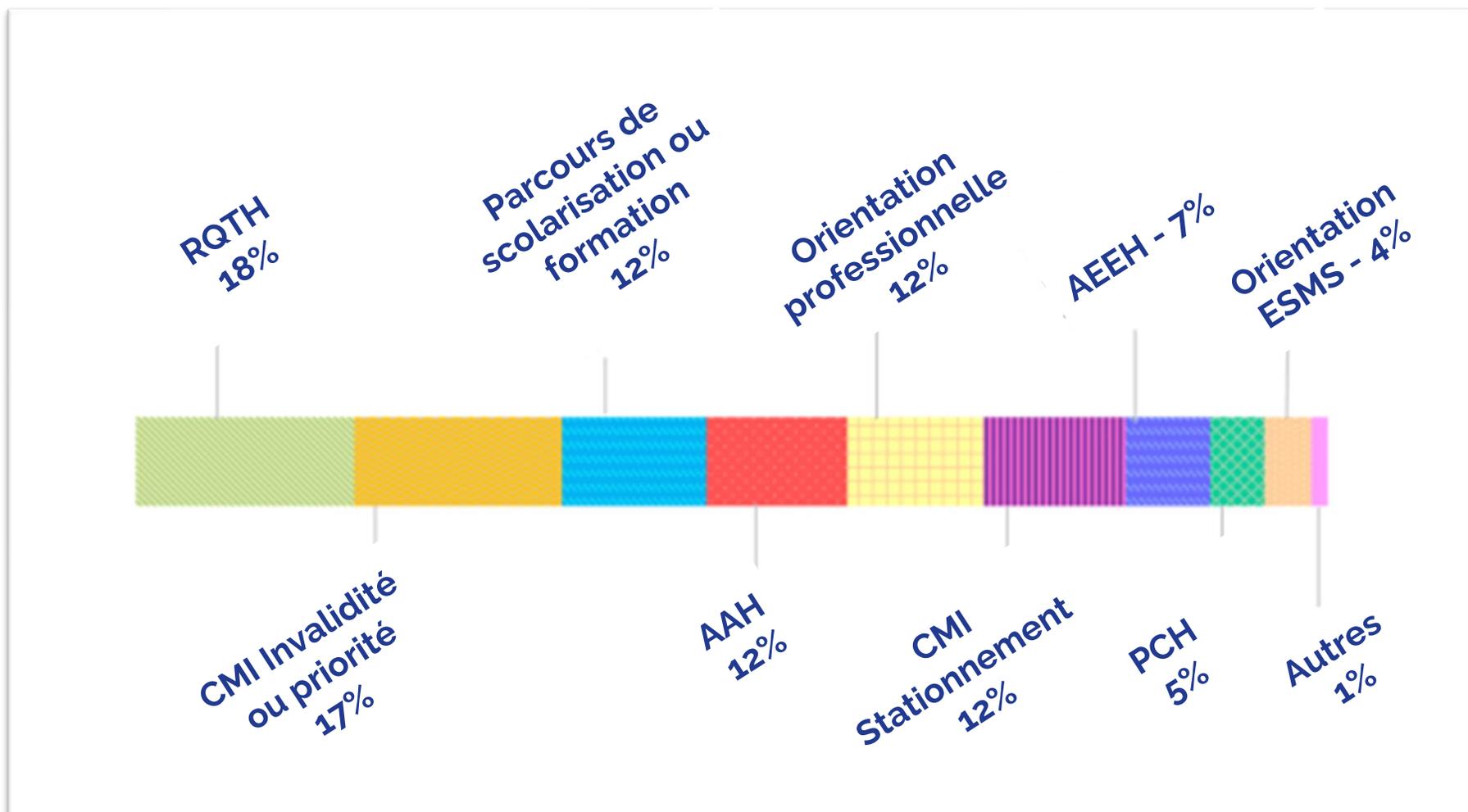
De **décisions**
favorables

4,4
mois

Délai de traitement
moyen pour les demandes
concernant les adultes

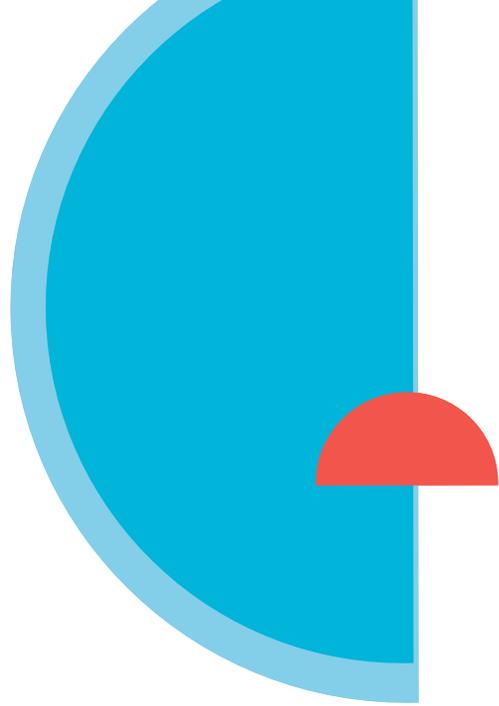
Chiffres clés nationaux 2022

Répartition des droits attribués en 2022



Le circuit de la demande





3 – Droits et prestations : qui est concerné ?

Qui est concerné ?

Définition du handicap

→ Situation de **handicap** :

Altération
de fonction(s)

Limitation
d'activité

Durable
ou définitive

Dans un
environnement
donné

→ Si l'état santé impacte la vie au travail, on peut demander une **reconnaissance administrative** de sa situation de handicap, quelle qu'elle soit.

Droits attribués par la MDPH

- Décisions prises par la MDPH et mises en œuvre par des **tiers**.
- Droits, le plus souvent accordés pour une **durée limitée**, nécessitant le dépôt d'une demande de **renouvellement 6 mois avant** l'échéance
- Droits accordés **sans limitation de durée** dans certaines conditions
- Droits accordés en fonction de **critères d'évaluation différents** les uns des autres
- **Droits enfants** qui peuvent être accordés jusqu'à l'âge de 20 ans, à partir de 20 ans pour les **droits adultes**, sauf exceptions : RQTH à partir de 16 ans par exemple.



Zoom sur certains droits accordés par la MDPH :

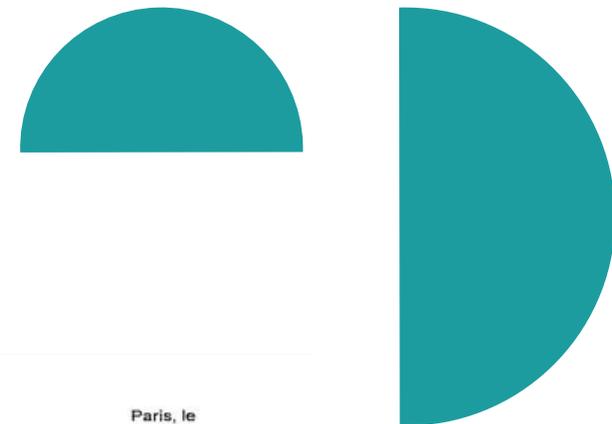
- **RQTH**
- **AAH**
- **PCH**
- **CMI**



La RQTH

Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

- Démarche **volontaire** et **personnelle**
- Attribuée lorsqu'il y a un **impact négatif** de la situation de handicap sur la capacité à **obtenir ou conserver** un emploi
- Distinction entre orientation professionnelle en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé
- Durée de **validité limitée** ou attribution possible dans certains cas à **titre permanent** (depuis 2020).

A scanned document from the MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) of Paris. The document is titled "NOTIFICATION DE DECISION INSERTION PROFESSIONNELLE". It contains the following text: "Paris, le", "Madame", "75011 PARIS 11", "Service : Pôle Adulte", "Réfèrent : Secteur 1", "Service : 01-53-32-37-65", "Date de dépôt : 29/06/2005". The main body of the document states: "En date du 29/06/2005 vous avez déposé auprès de la MDPH de Paris un dossier concernant une demande relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle. Nous vous informons que la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées s'est réunie le 10/03/2006. Après examen de votre dossier administratif et médical par l'équipe pluridisciplinaire, la commission a délibéré de l'orientation qui suit selon le dispositif et les modalités." Below this, there is a section for "Accord : RQTH - Reconnaissance qualité de travailleur handicapé du 19/03/2020 au 18/03/2025." and "2 : RECONNAISSANCE ACCEPTEE". At the bottom, it says "Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre parfaite considération." and is signed by "La présidente de la CDAPH Véronique DUBARRY". The footer includes the contact information for the Maison départementale des personnes handicapées de Paris: "69 rue de la Victoire - 75009 PARIS", "01 53 32 37 22", and "contact@mdph.paris.fr".

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé

Date de début et de fin de validité

Accord : RQTH – Reconnaissance qualité de travailleur handicapé du 19/03/2020 au 18/03/2025.
2 : RECONNAISSANCE ACCEPTEE

Ou accordée à titre permanent

La typologie de handicap n'apparaît jamais, c'est un élément confidentiel

L'AAH

Allocation Adulte Handicapé



- Il s'agit d'une aide financière permettant d'avoir ou de **compléter des ressources** (sur critères de santé).
- Sous certaines conditions, il est possible de la cumuler avec des revenus professionnels
- Elle est attribuée lorsque la CDAPH estime que le **taux d'incapacité est \geq à 80 %**. Elle peut également être accordé lorsque le **taux est entre 50 et 79%** si la personne a des **difficultés importantes et durables** pour accéder ou être maintenu dans l'emploi en milieu ordinaire.
- Le titre est généralement accordé pour une **durée de 1 à 10 ans** (renouvelable), mais peut être donné **sans limitation** de durée si la situation de handicap n'est pas réversible.
- Le montant maximal est de **1 016 €** par mois*, mais l'aide est dégressive jusqu'à être nulle en fonction des revenus du demandeur
- Ne pas avoir de pension d'invalidité ou de rente d'accident du travail \geq à 1 016 € par mois
- **⚠** on peut être orienté en milieu protégé et être bénéficiaire de l'AAH
- Versement par la CAF ou la MSA

Notification similaire à celle
de la RQTH

* Montant de l'AAH au 1^{er} janvier 2025

La CMI

Carte Mobilité Inclusion

- A pour objectif de **faciliter la vie quotidienne** des personnes en situation de handicap et de perte d'autonomie.
- 3 mentions :



 Statut BOE

CMI Stationnement →

- **Objectif** : Bénéficier d'une place de stationnement PMR.
- **Conditions** : Présenter une **réduction** importante de la capacité et de l'autonomie de **déplacement à pied**. Nécessité d'une aide technique ou humaine dans les déplacements.

 Statut BOE

CMI Priorité →

- **Objectif** : Priorité pour les places assises dans les transports et dans les files d'attente (caisse de magasin, hôpital...)
- **Conditions** : Présenter notamment une **pénibilité à la station debout**

 Statut BOE

CMI Invalidité →

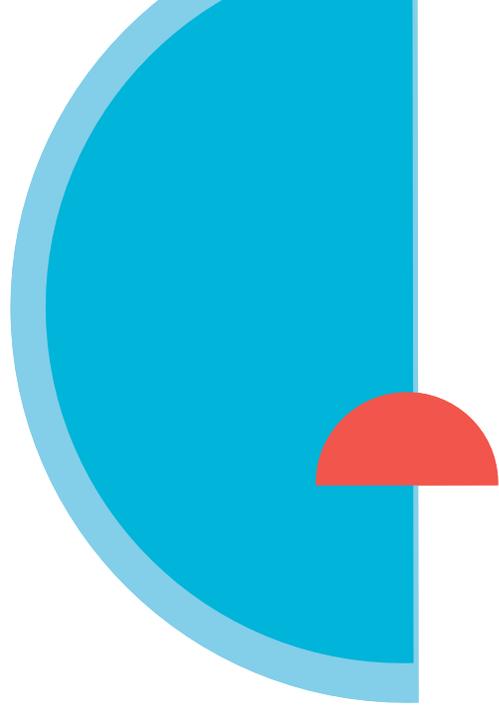
- **Objectif** : Idem que CMI priorité (y compris pour l'accompagnant) et avantages financiers dans certains transports + fiscaux
- **Conditions** : Présenter un taux d'incapacité **≥ à 80 %**

La PCH

Prestation de Compensation du Handicap



- Aide dans la réalisation des **actes de la vie quotidienne** du fait d'un handicap.
- Prestation pour les personnes rencontrant une **difficulté grave ou absolue** pour réaliser seules les actes essentiels de la vie
- Sur mesure, **personnalisée** et **évolutive**
- Périodique ou forfaitaire
- **Différents types de compensation** : humaine, technique et matérielle, aménagement du logement et du véhicule, aide au transport, aide spécifique ou exceptionnelle, aide animalière.



4 – Outil auto-diag

Présentation de l'outil

Un outil digitalisé simple et accessible

<https://www.app-ween.fr/handi-pacte>



15 affirmations auxquelles les agents peuvent répondre par OUI ou NON. Les réponses à ces questions sont pondérées

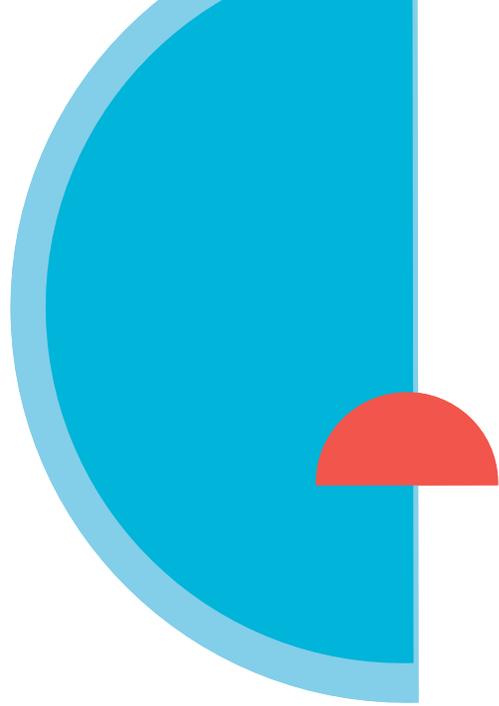


Moins de 5 minutes pour réaliser l'autodiagnostic qui est accessible en ligne ou sous Excel



Des résultats guidant vers des acteurs clés (médecine du travail, référent handicap, MDPH)





5 – Montage de dossiers : bonnes pratiques

Information et accompagnement

La démarche vers la RQTH : les étapes clés

1

Compléter le formulaire administratif
+
certificat médical
MDPH 

Anticiper le rdv médical

+ certificats médicaux pour les problèmes **visuels** et **auditifs**

2

Envoyer dossier à la
MDPH
(département
d'habitation)

Faire une copie du dossier

3

Réception du
récépissé de dépôt
du dossier

Conserver le récépissé

4

Réception de l'avis
de décision
(par courrier ou mail)

Moyenne de 4,4 mois

Information et accompagnement

La démarche vers la RQTH : les pièces

Les Cerfa à compléter



- Formulaire administratif MDPH de 20 pages
 - 1 dossier unique enfant ou adulte
 - 1^{ère} demande ou renouvellement
- Certificat médical MDPH daté de moins de 6 mois

DEMANDE À LA MDPH

Vous êtes candidat à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes. La MDPH, c'est le Ministère départmental des personnes handicapées. Elle étudie votre situation pour répondre aux besoins liés à votre handicap. 2 annexes au dossier administratif à compléter (page 20 et page 21) - Formulaire CERFA n° 15740*01

A qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap, si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle, si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir ce acte pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

| | |
|--|--|
| Vous êtes employé à la MDPH (vous adressez à votre supérieur hiérarchique). | En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pouvez avoir droit à un congé sans solde. |
| Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ou à ses complémentaires. | Renouvellement d'allocation compensatrice (ACT) ou (ACTP). |
| Allocation aux adultes handicapés (AAH) ou à ses complémentaires. | Prise en compte de l'attribution - partielle ou totale - à l'assurance. |
| Carte mobilité inclusion (permis sans étiquette de priorité et de stationnement pour personnes handicapées). | Ordonnance professionnelle après formation professionnelle. |
| Ordonnance ou un certificat de services médicaux (CSM) après soins médicaux. | Représentation de la qualité de travailleur handicapé (RQTH). |
| Prestation de compensation du handicap (PCH). | Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents à la retraite (AVP). |

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits
- Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'attribution ou l'absence que ma situation n'a pas changé
- Votre enfant/famille (la personne qui s'occupe de vous ou quotidiennement) souhaite exprimer sa situation et ses besoins

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

Oui Dans quel département : _____ N° de dossier : _____

Certificat médical

A personne à une demande à la MDPH Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Article L. 245-26 et L. 245-27 du code de l'action sociale et des familles. Ce certificat est un document obligatoire et essentiel pour accéder à la MDPH. Il est délivré par le médecin traitant ou le médecin spécialiste de la personne en situation de handicap. Il peut être rempli et transmis sans frais par le médecin ou remis à la MDPH.

A l'attention du médecin

Ce certificat médical et les éventuels documents complémentaires, sont à remettre à votre patient pour qu'il les remplisse, sous pli confidentiel, à son dossier de demande à la MDPH.

- Il est demandé à l'inspecteur pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH qui a le rôle de coordonner les interventions des différents experts intervenant sur le dossier de votre patient, en appui sur son expertise et ses connaissances professionnelles.
- Dans votre connaissance de cause, est-ce que votre patient remplit les conditions de droit à la RQTH ? Les professionnels de la MDPH ont accès à votre dossier.

Déposez votre patient son certificat médical.

Etat de santé diagnostic, signes cliniques de votre patient à ce changement ? Oui Non

Les renseignements fonctionnels ou relationnels dans les différents domaines de la vie de votre patient (social, scolaire, professionnel, familial, etc.) sont-ils satisfaisants, voire améliorés et équilibrés, voire stabilisés ? Oui Non

La prise en charge thérapeutique de votre patient bénéficie-t-elle, y compris rééducative, médicale ou paramédicale, appropriée ? Oui Non

Si votre patient est à un niveau de vie de son quotidien supérieur à la réalité de son handicap, dans le cas contraire, vous pouvez remplir le certificat médical simplifié ci-dessous.

Etat : _____

à compléter (selon le cas) en cas de changement dans la situation de M. ou Mme _____ depuis une période continue. _____

A l'attention du patient

Merci de donner votre indication en remplissant les éléments ci-dessous :

Nom de naissance : _____ Date de naissance : _____

Prénoms : _____ Adresse : _____

N° d'allocataire (si applicable) : _____ N° de dossier (si applicable) : _____

Quelle sont les pièces à joindre et à déposer auprès de votre dossier à la MDPH ?

A joindre à ce document

Si des documents complémentaires, médicaux ou paramédicaux ont été réalisés, le remplissage de ce formulaire sera complété et transmis à votre dossier de demande à la MDPH.

Les pièces complémentaires à fournir



Obligatoires :

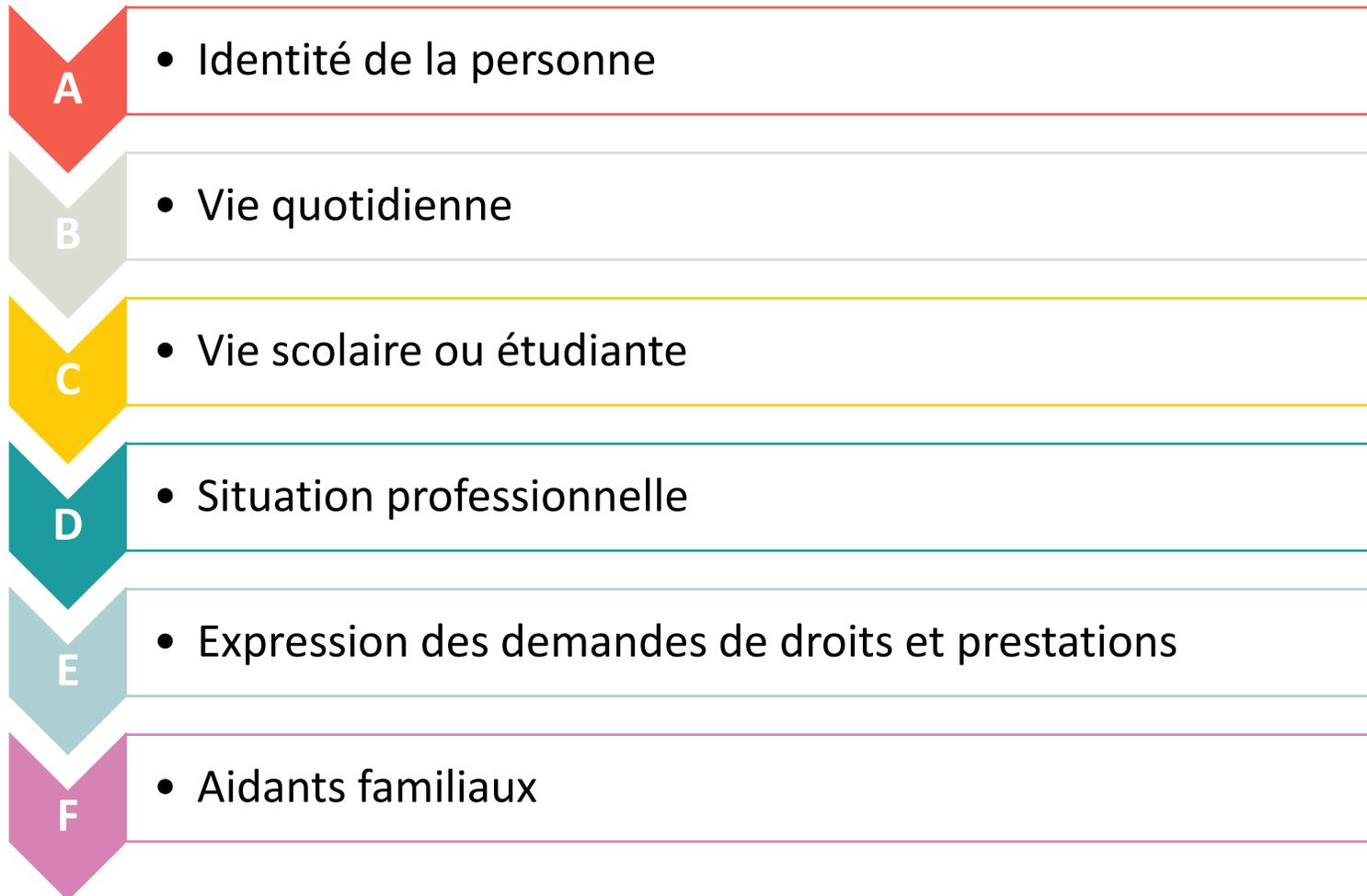
- Copie de la pièce d'identité
- Justificatif de domicile
- Devis, factures (si demande de PCH)

Facultatives :

- CV (si disponible)
- Documents médicaux complémentaires (compte rendus médicaux, ordonnance médicale, attestation de suivi de la médecine du travail etc.)

Un formulaire unique en 6 parties

Informations générales



- 20 pages
- Compléter les rubriques selon les besoins
- Être **concis** dans ses demandes et mettre un maximum de mots clés
- Si demande urgente : cibler le besoin en question

Page de garde

Quelles parties me concernent ?

Que dois-je remplir ?

- C'est ma première demande à la MDPH
- Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé
- Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits
- Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé
- Votre aidant familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite exprimer sa situation et ses besoins



Page 1

Quelle case cocher dans les situations :

- ➔ 1^{ère} demande
- ➔ Renouvellement à l'identique
- ➔ Titre complémentaire

- Ne cocher qu'une des 4 premières coches en fonction de la situation

Partie A

Procédure classique, simplifiée ou accélérée ?

A5

Vous pensez être dans une situation nécessitant un traitement rapide de votre demande

Merci de cocher si vous pensez être dans une des situations suivantes :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vous n'arrivez plus à vivre chez vous ou vous risquez de ne plus arriver à vivre chez vous | <input type="checkbox"/> Vous risquez rapidement de perdre votre travail |
| <input type="checkbox"/> Votre école ne peut plus vous accueillir ou votre école risque de ne plus pouvoir vous accueillir | <input type="checkbox"/> Vous venez de trouver un emploi ou vous commencez bientôt une nouvelle formation |
| <input type="checkbox"/> Vous sortez d'hospitalisation et vous ne pouvez pas retourner chez vous ou dans votre établissement | Date d'entrée prévue : _____ / _____ / _____ |

Expliquer la difficulté :

J'ai rencontré des difficultés pour faire remplir mon certificat médical par le médecin. Préciser :

.....
.....
.....

Je souhaite bénéficier d'une procédure simplifiée si je suis dans un des cas suivants :

- Renouvellement d'un droit ou d'une prestation, lorsque ma situation n'a pas évolué,
- Reconnaissance des conditions nécessaires en vue de l'affiliation gratuite à l'assurance vieillesse de l'aidant d'une personne handicapée,
- Attribution d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH),
- Situation d'urgence.

Dans ce cas, je ne pourrai pas être reçu(e) par la CDAPH.

Page 3

Rubrique d'accélération du dossier pour **demande urgente**

Page 4

Si le médecin n'évoque pas suffisamment les problématiques dans le certificat médical, possibilité de l'exprimer ici

Page 4

Procédure simplifiée : permet, pour des demandes simples, une évaluation par un agent d'instruction spécialisé (gain de temps)

Partie B

Pour quoi cette partie ? Dans quel cas la remplir ?

| | | | |
|---|---|--|--|
| <input type="checkbox"/> Aide technique, matériel ou équipement | <input type="checkbox"/> Aménagement de logement | <input type="checkbox"/> Aménagement de véhicule | <input type="checkbox"/> Aides animalières |
| | <input type="checkbox"/> Aides techniques (préciser) : ex : barre d'appui, déambulateur... <input type="text"/> | | |
| | <input type="checkbox"/> Autres : <input type="text"/> | | |
| <input type="checkbox"/> Aide à la personne (avec quelqu'un qui aide) | <input type="checkbox"/> Votre famille | <input type="checkbox"/> Professionnel de soins à domicile | |
| | <input type="checkbox"/> Un accompagnement médico-social | | |
| | <input type="checkbox"/> Autres : <input type="text"/> | | |



Page 6

Indiquer les aides dont la personne bénéficie déjà et non les besoins



Frais liés au handicap et restant à charge
Indiquez les frais non remboursés ou, le cas échéant, remboursés partiellement par votre assurance maladie ou mutuelle complémentaire.

| Frais engagés | Fréquence | Montant total | Montant remboursé | Précisions |
|---------------|-----------|---------------|-------------------|------------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |



Page 6

A compléter si demande de PCH

- Transmettre factures ou devis
- Expliciter le besoin en page 8

Partie B

Pour quoi cette partie ? Dans quel cas la remplir ?

B2 Vos besoins dans la vie quotidienne

Besoin pour la vie à domicile

| | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pour régler les dépenses courantes (loyer, énergie, habillement, alimentation...) | <input type="checkbox"/> Pour faire les courses |
| <input type="checkbox"/> Pour gérer son budget et répondre aux obligations (démarches administratives, assurances, impôts...) | <input type="checkbox"/> Pour préparer les repas |
| <input type="checkbox"/> Pour l'hygiène corporelle (se laver, aller aux toilettes) | <input type="checkbox"/> Pour prendre les repas |
| <input type="checkbox"/> Pour s'habiller (mettre et ôter les vêtements, les choisir...) | <input type="checkbox"/> Pour faire le ménage et l'entretien des vêtements |
| <input type="checkbox"/> Autre besoin, préciser : _____ | <input type="checkbox"/> Pour prendre soin de sa santé (suivre un traitement, aller en consultation ...) |

Page 6

A compléter en cas de besoin d'aide humaine à domicile ou de demande de CMI

- Préciser le projet de vie en page 8 seulement si c'est en lien avec la demande

B3 Les attentes pour compenser la situation de handicap

Vos souhaits (plusieurs réponses sont possibles) :

| | | |
|--|--|---|
| <input type="checkbox"/> Vivre à domicile | 1 <input type="checkbox"/> Une aide pour se déplacer | <input type="checkbox"/> Un accueil temporaire en établissement |
| <input type="checkbox"/> Vivre en établissement | <input type="checkbox"/> Du matériel ou équipement | <input type="checkbox"/> Une aide animale |
| <input type="checkbox"/> Un aménagement du lieu de vie | <input type="checkbox"/> Une aide financière pour des dépenses liées au handicap | <input type="checkbox"/> Réaliser un bilan des capacités dans la vie quotidienne |
| <input type="checkbox"/> Une aide humaine : quelqu'un qui aide | <input type="checkbox"/> Un accompagnement pour l'adaptation / réadaptation à la vie quotidienne | 2 <input type="checkbox"/> Une aide financière afin d'assurer un revenu minimum (dans ce cas, compléter également la partie D) |
| <input type="checkbox"/> Autre attente, préciser : _____ | | |

Page 6

A cocher pour :

- 1** Aide financière pour se déplacer dans sa vie quotidienne et/ou pour une CMI
- 2** Par exemple, pour demande d'AAH

Partie D

Partie en lien avec la RQTH



Vous avez un emploi depuis le : / /



Page 13
Date du dernier emploi

Est-il adapté à votre handicap ? Oui
 Non, préciser :



Page 13
Cocher « non » si besoin de reconversion
ou cas d'inaptitude

Quelles sont les difficultés liées à votre handicap ?



Page 13
Être très concis ou utiliser l'encart de la page 16

Bénéficiez-vous d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé ou d'une orientation professionnelle valant RQTH (orientation de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées vers un ESAT, vers le marché du travail ou un centre de rééducation professionnelle – CRP) ? Oui Non



Page 14
A ne pas oublier

Partie E

Les demandes les plus courantes chez les adultes

Allocation aux adultes handicapés (AAH). Dans ce cas, compléter également la partie D.
La loi prévoit que la MDPH est obligée d'évaluer le droit à la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et à l'orientation professionnelle lorsqu'une demande d'AAH est formulée. (Sous certaines conditions, le droit à l'AAH peut être ouvert avant l'âge de 20 ans.)

Prestation de compensation du handicap (PCH)
 Carte mobilité inclusion - Mention invalidité
(le cas échéant avec mention besoin d'accompagnement ou besoin d'accompagnement cécité) ou priorité
 Carte mobilité inclusion - Mention Stationnement

Page 17

La CMI priorité est indiquée avec la CMI invalidité

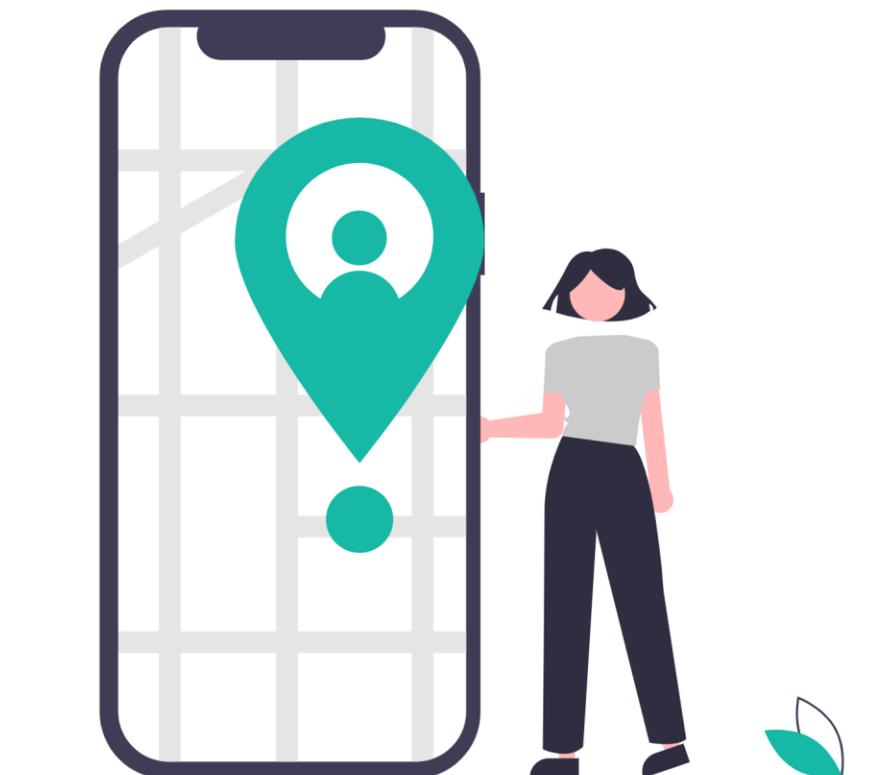
Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
 Orientation professionnelle

- Centre de rééducation professionnelle (CRP), Centre de pré-orientation (CPO) ou Unité d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale et socioprofessionnelle pour personnes cérébro-lésées (UEROS)
- Établissement et service d'aide par le travail (ESAT)
- Marché du travail Avec accompagnement par le dispositif Emploi accompagné

Page 18

En cas de RQTH, cocher aussi l'orientation professionnelle en marché du travail

Les coordonnées des MDPH



<https://mdphenligne.cnsa.fr/>





Temps de questions / réponses



1 / Si vous avez testé ou diffusé l'outil d'auto-diag en interne : des retours ou remarques à partager ?

2 / Des questions sur la démarche d'accompagnement ?



Questionnaire de satisfaction

https://fr.surveymonkey.com/r/Enquete-satisfaction-webinaires_HandiPacte

Merci !

L'équipe du Handi-Pacte PACA – Corse

- ▶ Cécile Bruley
- ▶ Anaïs Romero
- ▶ François Le Saux-Mari
- ▶ Benjamin Suquet



handipacte-paca-corse@avisea.fr